



**MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION
ECONOMIQUE ET DE L'ENTREPRISE
DE BORDEAUX**

CAHIER DES CHARGES

**«Marché à bon de commande : prestataire pour des
formations en Manutention et Logistique CACES 1-3-5 /
CACES Chariot élévateur R389 et en Bâtiment CACES
Nacelle 3B»**

SOMMAIRE

Article 1 **PRESENTATION MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ECONOMIQUE
ET DE L'ENTREPRISE DE BORDEAUX**

- 1-1 COORDONNEES
- 1-2 MISSION

Article 2 **MODE DE PASSATION**

Article 3 **OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS GENERALES**

- 3-1 ACTION ET OBJECTIFS
- 3-2 POSTES CONFIES A L'OPERATEUR : OBJET DU MARCHÉ
- 3-3 DATE ET LIEUX DE REALISATION
- 3-4 PRIX ET MODALITES DE CONTRACTUALISATION
- 3-5 DUREE DU MARCHÉ

Article 4 **CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES**

Article 5 **DELAIS ET MODALITES DE REPONSE**

Article 6 **LE FONDS SOCIAL EUROPEEN**

Article 7 **CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

Article 8 **MODALITES DE REGLEMENT**

Article 9 **RESILISATION ET LITIGES**

Article 1 PRESENTATION MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ECONOMIQUE ET DE L'ENTREPRISE DE BORDEAUX

1-1 COORDONNEES

MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ECONOMIQUE ET DE L'ENTREPRISE DE BORDEAUX (EMPLOI BORDEAUX)

Immeuble Arc-en-Ciel

127 avenue Emile Counord - 33300 BORDEAUX

Tél. 05 57 78 37 37 – Fax. 05 57 78 37 39

www.maison-emploi-bordeaux.fr - contact@maison-emploi-bordeaux.fr

Siret n° 490 585 262 00069

1-2 MISSION

La mission de la Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise est d'animer le territoire, de coordonner les différentes initiatives en matière d'accès à l'emploi et de mettre en place des synergies entre les différents acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion pour apporter un service à valeur ajoutée aux entreprises et aux demandeurs d'emploi.

La Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise intervient dans l'étude et l'observation du marché local de l'emploi, dans l'animation du territoire à travers la coordination, l'ingénierie et le montage de projets.

La Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise participe également à l'accueil, à l'orientation et à l'accompagnement des demandeurs d'emplois bordelais afin de favoriser leur insertion professionnelle.

Elle porte le dispositif PLIE (Plan local pour l'Insertion et l'Emploi) créé en 1998 par la Ville de Bordeaux et ses partenaires locaux.

La Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise bénéficie de cofinancements de l'Europe par le biais du Fonds Social Européen (FSE) et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Ils sont répartis sur les trois établissements suivants :

- le Siège : 127, avenue Emile Counord 33300 BORDEAUX
- la Pépinière Eco-créative : 9, rue André Darbon 33300 BORDEAUX

La Maison de l'Emploi de l'Insertion Économique et de l'Entreprise de Bordeaux est une Association loi 1901, enregistrée sous le numéro SIRET : 490 585 262 00069.

Article 2 MODE DE PASSATION

Marché à procédure adaptée selon l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Marché à bons de commande sans minimum.

Article 3 OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS GENERALES

3-1 ACTION ET OBJECTIFS

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement de personnes en difficultés d'insertion, le PLIE de Bordeaux finance des actions de formation à destination des publics qu'il accompagne. Ces formations bénéficient d'un financement du Fonds Social Européen dans le cadre du Programme Opérationnel National FSE pour l'Emploi et l'Inclusion 2014-2020.

Sur l'année 2018, nous envisageons d'établir une collaboration avec un centre de formation afin de

former nos participants sur des modules de formation courts, en entrées et sorties permanentes (sans minimum de commande), dans les domaines de la logistique, du bâtiment, des travaux publics.

CONTEXTE :

Le décret n°2008-244 du 7 mars 2008 valide que : La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Pour une Plate-forme élévatrice mobile de personnes, l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur est obligatoire et doit s'appuyer, entre autre, sur un contrôle des connaissances et savoir- faire pour la conduite en sécurité.

3-2 POSTES CONFIES A L'OPERATEUR : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet de confier à l'opérateur, sous forme de marché à bon de commande, la formation des personnes pour un ou plusieurs caces dans les conditions réglementaires en vigueur. Les caces pouvant être financés sont les suivants :

- CACES R386 P.E.M.P. Formation initiale - Catégorie 3B
- CONDUITE DE CHARIOT ÉLEVATEUR – FORMATION ET TESTS CACES R389 CATEGORIE 3
- CONDUITE DE CHARIOT ÉLEVATEUR – FORMATION ET TESTS CACES R389 CATEGORIES 1, 3 & 5

Les formateurs doivent être reconnus compétents en ayant suivi une formation et validation de compétences testeurs CACES certifiés. La validation des acquis devra comprendre une évaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation en vue de l'obtention du CACES. Aussi les formateurs doivent être qualifiés Testeurs CACES reconnus aptes à la fonction par l'organisme certificateur SGS.

L'organisme de formation s'engage à convoquer les candidats au moins 48h avant le début de la formation par courrier et par mail.

Pour chaque formation le dispositif de suivi devra a minima prévoir :

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de stage

Les méthodes pédagogiques devront prévoir :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Plateau technique avec aire d'évolution
- Organisation par ateliers pédagogiques

Et pouvant être complétées par :

- Exposés étayés par des diaporamas, des vidéos ou des études de cas.
- Remise d'un support de formation
- Questions réponses, partage d'expériences
- Conduite de PEMP sur un plateau pédagogique dédié

Pour le CACES R386 P.E.M.P. Formation initiale - Catégorie 3B

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Être capable de réaliser les contrôles nécessaires avant et après chaque utilisation des engins,
- Assurer la conduite et l'exploitation en toute sécurité des PEMP en fonction de la configuration des lieux et de l'environnement de travail
- Acquérir les bases de maintenance élémentaire
- Obtenir le CACES R386 des catégories visées (validité 5 ans)

Le contenu de la formation devra comprendre :

LES REGLES D'UTILISATION ET DE CONDUITE

- La signalisation de la zone de travail
- La prise de poste, le contrôle des documents
- Procéder aux essais de levage et de déplacement
- L'adéquation PEMP et travaux à réaliser

- Les fonctions des diverses commandes et leur coordination
- Vérifier le fonctionnement des organes de sécurité
- Les manœuvres de secours et de dépannage
- Les critères de stabilité de l'engin, la capacité de levage
- Reconnaissance des réseaux existants et de l'environnement de travail, les distances de sécurité
- Les consignes de sécurité en fonction du vent

- Positionnement et stabilité du châssis en fonctions des tâches à réaliser
- Signalisation de la zone de travail
- Les différents déplacements possibles de la plate-forme de travail
- Les manœuvres de secours ou d'urgence
- Le travail dans un espace limité
- Le stationnement en sécurité
- La mise en position transport
- La fin de poste
- Savoir rendre compte

LA REGLEMENTATION ACTUELLE APPLICABLE

- Les différentes instances gérant la sécurité au travail,
- La responsabilité civile et/ou pénale de chacun
- Le droit du travail et ses évolutions
- Le code de la route
- La recommandation R386 de la CNAMTS

TECHNOLOGIE, LES ORGANES ET EQUIPEMENTS DES PEMP

- Les principales catégories de machines
- Les principaux éléments :
 - o Le poste de commande
 - o Les dispositifs de sécurité
 - o Le circuit hydraulique et ses composants
 - o Les différents organes de l'engin, fonctions et caractéristiques
- La maintenance de premier niveau, diagnostiquer une panne
- Les principales vérifications (prise et fin de poste)
- La revue documentaire de ces engins

LES MESURES DE SECURITE

- Les conditions d'utilisation générales ou spécifiques à chaque type de machine
- L'évaluation des situations de travail, la prise en compte de l'environnement
- Les conditions de circulation sur chantier et sur la voie publique,
- L'identification des principaux facteurs d'accidents
- La signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation,
- Les équipements de protection individuelle, port et réglage du harnais et de la longe
- Les gestes de commandement
- Conduite à tenir en cas d'accident

Pour la CONDUITE DE CHARIOT ÉLEVATEUR – FORMATION ET TESTS CACES R389 CATEGORIE 3

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Maîtriser la conduite en sécurité des chariots d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R389 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS)
Obtenir le CACES R389 de la catégorie souhaitée.

VALIDATION DES ACQUIS :

Évaluation théorique et pratique

Tests réalisés par un organisme agréé pour la délivrance des CACES par SGS

Le contenu de la formation devra comprendre :

Les Instances Gérant les problèmes de Sécurité et les obligations Générales

- Les différentes instances gérant la sécurité du travail
- La responsabilité pénale du conducteur de chariot
- Les conditions d'utilisation des chariots élévateurs
- Les conditions de circulation en entreprise et sur la voie publique
- L'évaluation des situations de travail

Le Fonctionnement des organes et équipements du chariot

- Les principales catégories de chariots élévateurs

Les principaux éléments

- De l'ensemble élévateur
- Du circuit hydraulique
- Du système fournisseur l'énergie de traction
- Des organes de service et de sécurité
- Les modalités de chargement
- Les principales vérifications et opérations de maintenance

Les mesures de Sécurité pour l'utilisation des chariots

- L'identification des principaux facteurs d'accidents
- Connaissance des principaux dispositifs de protection
- Les plans de sécurité, les plans de circulation
- Les interdictions relatives au transport ou à l'élévation de personnes

Les opérations de manutention impliquant la mise en oeuvre d'un chariot élévateur

- L'adéquation du chariot avec la manutention envisagée
- Les opérations de prise et de fin de poste
- La circulation en sécurité avec un chariot
- La mise en stock et le déstockage d'un palettier
- Le gerbage et le dégerbage en pile
- Le chargement et le déchargement d'un camion latéral et à partir d'un quai

CONTENU DE LA FORMATION :

Les contenus de formation sont adaptés aux spécificités des différentes catégories de chariots et peuvent être personnalisés selon les besoins et les attentes de l'entreprise

POUR LA CONDUITE DE CHARIOT ELEVATEUR – FORMATION ET TESTS CACES R389 CATEGORIES 1, 3 & 5

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Maîtriser la conduite en sécurité des chariots d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R389 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) / Obtenir le CACES R389 de la catégorie souhaitée

VALIDATION DES ACQUIS :

Évaluation théorique et pratique

Tests réalisés par un organisme agréé pour la délivrance des CACES par SGS

Le contenu de la formation devra comprendre :

Les Instances Gérant les problèmes de Sécurité et les obligations Générales

- Les différentes instances gérant la sécurité du travail
- La responsabilité pénale du conducteur de chariot
- Les conditions d'utilisation des chariots élévateurs

- Les conditions de circulation en entreprise et sur la voie publique
- L'évaluation des situations de travail

Le Fonctionnement des organes et équipements du chariot

- Les principales catégories de chariots élévateurs

Les principaux éléments

- De l'ensemble élévateur
- Du circuit hydraulique
- Du système fournisseur l'énergie de traction
- Des organes de service et de sécurité
- Les modalités de chargement
- Les principales vérifications et opérations de maintenance

Les mesures de Sécurité pour l'utilisation des chariots

- L'identification des principaux facteurs d'accidents
- Connaissance des principaux dispositifs de protection
- Les plans de sécurité, les plans de circulation
- Les interdictions relatives au transport ou à l'élévation de personnes

Les opérations de manutention impliquant la mise en oeuvre d'un chariot élévateur

- L'adéquation du chariot avec la manutention envisagée
- Les opérations de prise et de fin de poste
- La circulation en sécurité avec un chariot
- La mise en stock et le déstockage d'un palettier
- Le gerbage et le dégerbage en pile
- Le chargement et le déchargement d'un camion latéral et à partir d'un quai

CONTENU DE LA FORMATION :

Les contenus de formation sont adaptés aux spécificités des différentes catégories de chariots et peuvent être personnalisés selon les besoins et les attentes de l'entreprise.

3-3 DATE ET LIEU DE REALISATION DE L'EVENEMENT

Les formations devront avoir lieu dans un centre de formation accessible en transport en commun et sur la métropole de Bordeaux. L'action devra se dérouler au sein des locaux du prestataire.

Les formations devront être accessibles toute l'année selon un fonctionnement en entrées/sorties permanentes.

Le prestataire devra formaliser un calendrier prévisionnel de formation pour des sessions de formation en entrées/sorties permanentes sur l'année 2018.

Durant la formation un dispositif offrant aux stagiaires la possibilité de déjeuner sur place devra être prévu (espace où les stagiaires peuvent conserver, réchauffer et consommer leur repas).

3-4 PRIX ET MODALITES DE CONTRACTUALISATION

Les prix devront être indiqués en euros hors taxes et toutes taxes comprises pour les différentes sessions de formation et ce dans le cadre d'une demande de formation individuelle soit coût unitaire par stagiaire.

La formation donnera lieu à une convention de formation entre le PLIE/MDE et le titulaire. Cette convention précisera les modalités de mise en œuvre et de réalisation de la formation. Cette convention signée aura valeur de bon de commande.

Cette formation bénéficie d'un financement du Fonds Social Européen dans le cadre du Programme Opérationnel National FSE pour l'emploi et l'inclusion 2014-2020.

3-5 DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2018. Il pourra, à l'initiative de la Maison de l'emploi être reconduit deux fois par notification de prolongation.

Article 4 CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

L'offre devra comporter :

- le présent cahier des charges **paraphé, daté et signé sans modification en y ajoutant la mention « pour acceptation »**
- un mémoire technique **paraphé, daté et signé**, précisant : les modalités d'intervention, les certifications requises,
- un relevé d'identité bancaire
- Un devis individuel, **daté et signé**.

Le cahier des charges, le mémoire technique et le devis constitueront l'engagement du candidat. Ils seront complétés par la convention individuelle de formation.

La Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise, se réserve la possibilité de négocier avec des candidats.

Article 5 DELAI ET MODALITE DE REPONSE

Les propositions et devis détaillés devront nous parvenir au plus tard le **16 mars 2018 à 12h** sous **PLI cacheté portant les mentions** :

Offre pour :
« Prestataire pour des formations en Manutention et Logistique CACES 1-3-5 / CACES Chariot élévateur R389 et en Bâtiment CACES Nacelle 3B »
NE PAS OUVRIR

à l'adresse suivante :

Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise de Bordeaux
Immeuble Arc en Ciel
127, avenue Emile COUNORD
33300 BORDEAUX

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours.

Article 6 LE FONDS SOCIAL EUROPEEN / FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

La Maison de l'Emploi, de l'Insertion économique et de l'Entreprise est cofinancée dans le cadre du Programme Opérationnel National FSE pour l'Emploi et l'Inclusion 2014-2020 et du Programme Opérationnel Régional FEDER/FSE 2014-2020 (2014FR160OP001).

Les volets déconcentrés en Aquitaine du **PO national FSE 2014-2020 « Emploi Inclusion »** a vocation à couvrir prioritairement les actions menées dans le cadre de l'objectif thématique 8 « Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre » et de l'objectif thématique 9 « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination ».

La stratégie retenue pour le programme opérationnel national du fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en Métropole repose sur le choix de trois axes stratégiques d'intervention complétés d'un axe dédié à l'assistance technique :

- Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat ;
- Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels ;
- Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.

Le **PO régional FEDER-FSE 2014-2020 « 2014FR160OP001 »** a vocation, au titre du FSE, à couvrir prioritairement les actions menées dans le cadre de l'objectif thématique 10 « Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie »

Ces cofinancements impliquent, entre autres, les obligations suivantes :

- Obligation de publicité : obligation de faire état de la participation du FSE, notamment dans le cadre de toute publication ou communication afférente et, le cas échéant, auprès des participants.

- Renseignement des indicateurs et contribution aux travaux d'évaluation : Le titulaire est tenu de fournir toute information nécessaire au renseignement des indicateurs de réalisation ou de résultat.

- Suivi en cours d'exécution : Le titulaire est tenu de recevoir les personnes réalisant les visites sur place en cours d'exécution de l'opération. A cette occasion, il communiquera toute information relative aux conditions de déroulement des actions cofinancées.

- Modalités de liquidation : Une réfaction des montants dûs est prévue, en cas d'inexécution totale ou partielle de la prestation constatée lors des visites sur place ou des vérifications de service fait. Le titulaire est tenu de fournir à la demande du pouvoir adjudicateur toute pièce afférente aux modalités d'exécution de la prestation. La remise et la vérification de ces pièces conditionnent le paiement à effectuer.

- Conservation et présentation des pièces relatives à l'opération : Le titulaire tient à la disposition de tout contrôleur ou auditeur national ou communautaire habilité l'ensemble des pièces justificatives relatives aux prestations fournies, et ceci jusqu'à la date de clôture prévisionnelle du programme, à titre indicatif le 31 décembre 2021. Durant cette période, le titulaire se soumet à tout contrôle, sur pièces et / ou sur place, effectué par toute instance nationale ou communautaire habilitée.)

Article 7 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

- coût de la prestation (60%)
- qualité de l'offre proposée (40%)

Article 8 MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement s'effectuera suivant les règles de comptabilité privée.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original portant, outre les mentions légales :

- le nom et l'adresse du créancier
- numéro et date du bon de commande
- montant HT de la prestation
- taux et montant de la TVA
- montant TTC de la prestation
- date de la facturation
- date et lieu de livraison

Les sommes dues seront payées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiements équivalentes.

En cas de recours à la sous-traitance, les sous-traitants seront directement payés par le prestataire retenu dans le cadre de l'appel d'offre.

La facturation sera établie par année civile.

Modalités de paiement :

La mise en paiement est fondée sur le principe de la justification de service fait en fonction du nombre d'heures de formation en face à face avec les participants du PLIE (soit au minimum 1 intervenant/formateur).

Article 9 RESILIATION ET LITIGES

Résiliation :

La décision de résiliation du marché par la Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise de Bordeaux pourra intervenir à tout moment, qu'il y ait ou non faute du titulaire. Le titulaire aura le droit d'être indemnisé.

Le présent marché peut être résilié aux torts du titulaire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques.

Litiges :

En cas de litige, les parties s'engagent dans un premier temps à tenter de trouver une solution amiable au règlement du conflit.

En l'absence d'accord entre les parties, tout litige relatif à l'exécution du présent marché sera soumis à la juridiction compétente pour l'Association Maison de l'Emploi de l'Insertion Economique et de l'Entreprise de Bordeaux

Renseignements :

Pour tout complément d'information concernant ce cahier des charges vous pouvez vous adresser à :

Alicia Gibaud
Chargée de projets et ingénierie d'actions
05 57 78 15 14
a.gibaud@maison-emploi-bordeaux.fr

ou

Maya Mercier
Responsable Pôle insertion emploi
Clauses et ingénierie d'actions
05 57 78 37 35
m.mercier@maison-emploi-bordeaux.fr